

CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

Rapport de la commission:

Règlement communal sur les fichiers informatiques

et

la protection des données personnelles

Monsieur le Président,

Mesdames les conseillères,

Messieurs les conseillers,

La commission ad hoc composée de M. Patrick Narducci, M. Steeves Bacher, M. Yves Dupraz, M. Giovanni Genna, et M. Philippe Rouge s'est réunie le lundi 30 août à la salle du conseil communal en la présence de M. Philippe Besson, syndic.

Le règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles, nous a été présenté et expliqué par M. Besson et nous le remercions.

L'ensemble des articles découlent d'un règlement fédéral et cantonal. Il ne pourrait être modifié sans peine de le faire accepter à nouveau par l'ensemble des communes. De ce fait, seule la lecture nous a dès lors été confiée.


Des précisions ont été demandées à l'article 4 «la municipalité dresse la liste du personnel ayant accès à tout ou partie des fichiers» entendez par là, seules les personnes compétentes et occupant un poste nécessitant ces renseignements en auront accès.

La commission ad hoc accepte à l'unanimité le règlement et vous prie également au vu de ce qui précède, Monsieur le président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, à bien vouloir accepter tel quel le règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles.

Le premier membre


Patrick Narducci

Le rapporteur


Steeves Bacher